

Laon, le **28 AOUT 2024**

Monsieur le Maire,

Par mail en date du 11 juillet 2024, vous avez sollicité la modification de l'implantation du bureau de vote unique de votre commune.

Vous souhaitez que ce bureau de vote, actuellement situé à la mairie soit transféré à la salle communale, 16, rue des Berceaux.

J'ai pris bonne note de cette modification et vous autorise à effectuer le transfert sollicité.

Il conviendra d'en informer vos administrés par tout moyen à votre convenance (bulletin municipal, affichage, encart presse,...) et de mettre en place un affichage adéquat afin de guider les électeurs vers ce bureau le jour des scrutins.

Je vous précise que cette modification sera prise en compte dans mon arrêté relatif aux nombre et lieux d'implantation des bureaux de vote dans les communes du département de l'Aisne, à paraître au plus tard le 31 août 2024.

Mes services sont à votre disposition pour tout élément complémentaire qui pourrait vous être utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Alain NGOUOTO

Monsieur Anthony GRANDO
Maire de Pommiers
26, rue du 8 mai 1945
02200 POMMIERS
Copie à Madame la Sous-préfète de Soissons